L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1er JUIN 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAYANT & WIESSE,
[illegible] No. 33 rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 1er JUIN 1847.

SCOTT ET TAYLOR.

Quelques-uns de nos confrères se sont étonnés [illegible] protestent depuis [illegible] général Scott, les journaux [illegible] l'attaquaient et le [illegible] Cette réaction [illegible] pourtant, et elle s'ex[illegible] de l'opinion [illegible] Nos bons amis les [illegible] antagoniste [illegible] diviser ainsi les [illegible] d'un mérite éminent [illegible] sans doute au [illegible] qu'ils espèrent [illegible] ruse trop grossière. Voyez [illegible] passé et vous ne pourrez [illegible].

[illegible] général Scott qui [illegible] dont les amis [illegible] la présidence, [illegible] combattait; aussi on en faisait peu [illegible] avec un dédain [illegible] d'insultes [illegible] Scott est pas mort, s'il n'a pas été tué [illegible] par l'arme terrible qu'on [illegible] ce n'est certes point la faute de [illegible] *panégyristes*. Le général S[illegible] On [illegible] Vera Cruz [illegible] une erreur [illegible] C'est donc en toute sûreté [illegible] si grand cœur.

Mais pendant [illegible] général Scott perdait ainsi sa [illegible] une guerre qui jusqu'alors était [illegible] presque impopulaire [illegible] même [illegible] de prudence et [illegible] Le général Taylor commençait cette série de victoires [illegible] de Buena Vista. Le peuple [illegible] se passionnait pour cette [illegible] modeste; il commençait à se [illegible] digne successeur [illegible] Monterey [illegible] Buena Vista! [illegible] Taylor! [illegible] sentiments nationaux [illegible] sentiment de [illegible] osé [illegible] homme.

La presse [illegible] à se taire. [illegible] alors qu'elle [illegible] celui qu'elle avait travaillé à ruiner [illegible] popularité, Scott après [illegible] Vera Cruz [illegible] Cerro Gordo [illegible] ces deux succès pouvait [illegible] La presse loco [illegible] Vera Cruz [illegible] Gordo [illegible] parallèles [illegible] au général [illegible] Dieu [illegible] services [illegible] simple, vertueux, sans ambition [illegible].

VAUTRIN.—Nous avons commencé hier et nous continuerons demain la publication du dernier roman de Mlle de Bawr, *La Suisse [illegible]*. Ceux qui ont suivi avec attention les diverses publications de cet ingénieux Romancier [illegible] une foule de personnages [illegible] dans d'autres romans. Les lecteurs qui ne se [illegible] prendront néanmoins grand [illegible] *imbroglio* fort bien mené [illegible] personnages habilement tracés. Vautrin, de Trompe-la-Mort est un des principaux personnages du *Père Goriot*; ce forçat libéré est un prodige d'audace et d'audace dont [illegible] Dans le roman [illegible] la *dernière incarnation de Vautrin*, il figure en prêtre espagnol, Carlos Herrera [illegible] de jeune Julien de Rubempré [illegible] son suicide [illegible] ses projets.

LA PASTORALE.—M. Mayo éditeur de musique [illegible] Camp, No. [illegible] publier une œuvre de Henri Herz composée aux États-Unis [illegible] Mme [illegible] Soulé. C'est la *Pastorale* [illegible] qui est destinée à un succès de vogue. Tous les pianistes voudront l'avoir [illegible] Dès hier, elle était en grande [illegible] éditeur.

NOUVELLE [illegible].—On assure qu'un *littérateur* dist[illegible] s'occupe en ce moment d'[illegible] qui [illegible] vogue immense. [illegible] Ampudia Lopez de Santa Anna [illegible] Th. H. Benton. [illegible] nous attendons l'apparition de [illegible] avec une certaine impatience.

VERA CRUZ.

Le vapeur [illegible] parti de Vera-Cruz le 25 mai est arrivé [illegible] dans notre ville. Il avait touché à Tampico le 27 et à Brasos le 28. Il a amené [illegible] de passagers: on en trouvera la liste dans notre partie anglaise.

Cet arrivage ne nous fournit que des journaux de dates déjà reçues; nous apprenons verbalement que le général Scott devait quitter Jalapa le 19 pour se rendre à Puebla. Rien de nouveau n'était venu de cette dernière ville.

Au départ du *J. L. Day*, la diligence de Jalapa à Vera Cruz n'était pas encore arrivée; aussi le bruit courait qu'elle avait été arrêtée par des brigands qui avaient massacré le conducteur et les passagers, puis avaient brûlé la voiture. Mais il faut remarquer que les nouvelles de ce genre se fabriquent très vite à Vera Cruz.

L'état sanitaire de la ville commençait à devenir fort inquiétant. Plusieurs cas de *vomito* qui avaient eu un résultat fatal, s'étaient présentés dans la pratique privée aussi bien qu'à l'hôpital. On ne peut pas dire cependant que la maladie eut pris de, un caractère épidémique.

Le commodore Morris qui a tout récemment donné sa démission de chef du Bureau des Constructions au département de la marine, est dans un déplorable état de santé que l'on attribue surtout au chagrin. Ce digne officier a perdu à Tabasco un fils qui promettait de faire honneur à son père et à la marine américaine.

☞ Nous nous apprêtions à rendre un compte sommaire de la représentation qui a eu lieu dimanche au Théâtre d'Orléans, lorsque nous avons reçu la communication suivante. On y reconnaîtra la plume déjà exercée d'un jeune écrivain français qui est en passant parmi nous, et dont un beau livre, *Emmanuel*, a révélé le talent plein de verve et de poésie. L'article qu'il a bien voulu nous apporter, est une bonne fortune dont nous nous félicitons très fort, et qui sera, nous en sommes convaincus, vivement goûtés de tous nos lecteurs.

Théâtre d'Orléans.

Un grand d'Espagne, Drame en quatre actes, mêlé de chants, par M. L. Placide Canonge.

Ce doit être, il nous semble, un sujet de satisfaction et de légitime orgueil pour la population de cette ville, de voir *un enfant du pays* comme on dit vulgairement, s'efforcer d'ajouter à la couronne nationale un fleuron de plus, celui de la littérature. La culture des arts a toujours été un des derniers mots de toutes les civilisations, et par là nous n'entendons pas seulement le tribut d'admiration payé aux produits étrangers, mais aussi l'enfantement d'œuvres originales. Nous pensons donc qu'il faudra que, dans un temps donné, la Louisiane ait sa littérature à elle, ses poëtes, ses romanciers, ses historiens, ses dramaturges, comme elle aura sa musique et ses compositeurs, sa peinture et ses artistes, sa statuaire et ses sculpteurs, son théâtre et ses comédiens, et ses chanteurs, et ses danseuses, (puisqu'il y a des gens qui aiment les danseuses!) Et elle pourra dire. Tout cela est à moi, tout cela est sorti de mes flancs; poëtes, compositeurs, peintres, sculpteurs, chanteurs, comédiens et danseuses, sont nés sur mon sol; j'ai droit d'en être fière, qui sait! la Louisiane aura peut-être même une académie, mais que Dieu la préserve des tragédies!

A tout il faut un commencement, et dans toutes les entreprises courageuses, il ne s'agit que de rencontrer un homme de cœur, d'audace, de résolution et d'esprit, cela est indispensable pour mener l'œuvre à bonne fin. Une fois cet homme là trouvé, (n'en déplaise à Diogène, la chose est possible) s'il impose aux masses, s'il arrive à les courber sous la puissance de sa parole, comme le vent courbe les épis, s'il peut enfin trouver un public docile à sa parole, une foule intelligente qui écoute, applaudit, frémit, rit ou verse des pleurs, on peut dire: le premier pas fait, la carrière est ouverte.... Viennent maintenant de nouveaux et bons soldats, et la bataille est gagnée!.......

M. Canonge est l'homme d'audace et d'esprit dont je parlais. Quant au public intelligent qu'il s'agissait pour lui de trouver, il n'avait qu'à faire un appel à ses compatriotes!

Depuis trois ans déjà, M. Canonge a entrepris cette lutte difficile, pour laquelle il rencontre d'ailleurs des sympathies qui doivent l'encourager. Hier encore, le nombreux auditoire qui s'était rendu à son appel, et qui a si souvent applaudi son drame, est une preuve éclatante qu'il peut hardiment marcher dans la voie qu'il s'est ouverte. Encore quelques efforts, et les obstacles qui arrêtent l'essor de ses succès et les empêchement dans les limites d'une unique représentation, disparaîtront; quand on a pour armes le talent, on est sûr de vaincre.

Au surplus, disons entre parenthèse que l'ère littéraire de la Louisiane n'est pas si loin de se lever, puisqu'elle a déjà son historien, puisqu'elle a un charmant écrivain moraliste dans l'auteur des *Esquisses Locales*, quelques poëtes, et ses journalistes qui ne cèdent à personne leur part de talent dans les graves discussions, et d'esprit dans les sujets où l'esprit vaut bien le talent le plus sérieux!

Vous parlerai-je à présent du drame de M. Canonge? L'analyse d'une œuvre dramatique m'a paru, de tout temps, chose fort difficile; et j'ai toujours été malhabile à m'acquitter de cette sorte de besogne à laquelle pourtant, Dieu merci, j'ai été assez long-temps attelé! De deux choses l'une, ou il faut disséquer la pièce et n'en offrir aux lecteurs que le squelette, or un squelette n'a jamais été une chose agréable à voir; ou bien vous avez la prétention de conserver le corps dans son entier, de le recréer sur votre chiffon de papier, et alors vous échouez! Au temps qu'en ma qualité de feuilletoniste dramatique, je cumulais la double fonction de mener, tous les lundis, un tombereau funèbre rempli de pièces mortes dans la semaine, et de conduire en même temps (ceci était rare) un char tout pavoisé sur le haut duquel se pavanait quelque drame ou comédie destinée à vivre tout au moins six mois, en ce temps là, dis-je, je ne tentais pas d'analyser; je faisais imprimer des sortes de bulets de faire-part ainsi conçus: "le public est prévenu que tel jour, à tel théâtre, telle pièce est tombée... raide morte; on a enlevé le cadavre, inutile de se déranger." Ou bien: "le public est invité à se présenter à tel théâtre, où tel jour on a fait l'exhibition de telle pièce, qui est bien la plus charmante chose du monde; on ne peut s'en faire une idée qu'en y allant voir!"—Puis par manière de passe temps, je recommandais plus ou moins à l'attention certaines parties du phénomène.

Pour la pièce de M. Canonge, je ferai tout comme en ce temps là! Je dirai donc d'abord que l'idée de sa pièce est dramatiquement développée, que le 1er acte est remarquablement posé, bien coupé, bien dialogué, et semé de nombreux traits d'un esprit de bon aloi; que le 4e acte renferme une scène fort belle qui eut produit de l'effet sur tous les théâtres du monde, parce qu'elle est essentiellement dramatique, essentiellement vraie, et bien en situation, (comme on dit en argot de coulisse). Quant au style nous ne pouvons qu'y donner de sincères éloges; il est simple en même temps qu'élevé, dramatique et fort sans emphase. *Un Grand d'Espagne* est une œuvre que moi, directeur de théâtre, je n'aurais pas hésité à faire jouer par ma troupe. Si intelligens que soient des comédiens-amateurs, il leur manque toujours cette habitude des planches, cette sureté d'intonnation, cette justesse de la voix qu'on n'acquiert qu'en vivant derrière les quinquets de la rampe. Nous rendons justice à ces jeunes hommes qui ont prêté à l'œuvre de M. Canonge (ce que les acteurs de profession n'ont pas toujours, eux,) leur intelligence et leur distinction de manières. J'ai vu dans ma vie beaucoup de représentations théâtrales par des amateurs, rarement j'ai rencontré des interprètes plus capables que M.—— dans le rôle du grand d'Espagne, non pas que M.—— qui a fait d'une manière charmante le récit de la rencontre avec le moine; tous ont rempli leur tâche d'une façon digne d'éloges; mais gardons comme pour le bouquet, le rôle de *Rolla*, qui a été rendu avec une grande chaleur, et des élans dramatiques fort remarquables. Mme Ménéhaut, si bien habituée aux succès dramatiques, nous pardonnera de ne la citer qu'après tout le monde; ce n'est pas la mettre en dernière ligne, c'est lui rendre un hommage particulier.

Terminons en disant que le succès du *Grand d'Espagne* a été complet. L. X. E.

☞ L'*Union* de Washington, du 22 mai, publie des dépêches officielles du général Taylor qui avaient été reçues la veille au soir par le département de la guerre. La plupart de ces dépêches sont relatives à la bataille de Buena-Vista. La dernière seule dont nous donnons la traduction, présente quelques renseignemens nouveaux.

QUARTIER-GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'OCCUPATION,
Au Camp près de Monterey, 21 avril 1847.

Monsieur—Depuis ma dépêche du 11 avril, le major Chevallie est arrivé ici avec une partie de son corps, le reste ayant été détaché avec un convoi qui est maintenant en marche par China. Suivant mes ordres, le major Chevallie a exploré le pays entre China et Montemorelos: il s'est assuré d'une façon positive que le général Urrea avait quitté cette région et que probablement il avait repassé les montagnes. Les communications ne sont plus infestées que par des bandes de voleurs qui sont fort nombreuses dans ce pays. Nos escortes peuvent ainsi être réduites de beaucoup au-dessous de la force qu'on avait été jusqu'à présent obligé de leur donner.

J'apprends que le colonel Doniphan est probablement en ce moment à Parras, en chemin de Chihuahua pour Saltillo, ayant prévenu mes ordres de marcher sur cette dernière ville.

Une personne qui vient d'arriver de San Luis assure que la moitié à peine des troupes de Santa Anna a été sauvée dans la retraite qui a suivi la bataille de Buena Vista, et que sa marche se trouve indiquée pendant près de soixante lieues par les cadavres semés le long de la route. Presque toutes les troupes ont été retirées de San Luis et des environs.

Avec respect, etc., Z. TAYLOR,
Major-Général com. l'armée des E. U.
A l'Adjudant-Général, à Washington.

TAYLOR ET POLK.—Le *Journal* de Montgomery fait, à propos de M. Polk et du général Taylor, un jeu de mots que nous voudrions inutilement faire passer en français: nous en donnons toutefois le sens. "On croit maintenant, dit ce journal, que le général Taylor et M. Polk courront tous les deux l'an prochain. Le général Taylor courra dans la Maison Blanche avec à peu près la même rapidité, que M. Polk *en courra dehors*." Si le trait n'est pas bon en français, on n'en peut pas dire autant de la pensée, qui a bien son juste.

Chronique Locale.

VOL CONSIDÉRABLE.—Une femme du nom de [illegible] Taylor, demeurant rue St Louis, entre [illegible] et Bourgogne, s'est présentée dimanche [illegible] au bureau du recorder Génois pour [illegible] à ce magistrat un vol dont elle venait [illegible] victime. Elle a déclaré qu'une somme de $4,500, qu'elle avait de côté au fond [illegible], avait été soustraite la veille, et que ses soupçons se portaient sur un individu nommé Deschamps qui se préparait à partir pour l'Ouest. Un mandat d'arrêt a été décerné contre ce dernier.

RECORDER GÉNOIS.—Un nommé Charles Philippe a été [illegible] hier par la police de la première Municipalité [illegible] de François Pascal, h. d. c. l., [illegible] d'avoir enlevé des [illegible] dernier. Philippe a été envoyé [illegible] pour y attendre l'instruction de son affaire.

RECORDER BALDWIN.—François Larkin dit Day a comparu hier devant le recorder Baldwin, sous la prévention d'avoir [illegible] un vol de dix piastres au préjudice de M. [illegible] Robb. L'accusé, au lieu d'être renvoyé par[illegible] Cour criminelle, a été, à la requête du plaignant, condamné à une détention de quelques [illegible] à la maison de correction. Une plainte a été portée par M. W. P. Coleman contre L. F. Harrsen, qu'il inculpe de vol. Le recorder a ordonné l'arrestation de Harrsen.

RECORDER SEUZENEAU.—James Williams, ayant été trouvé en compagnie de plusieurs individus suspects qui avaient pénétré secrètement dans la cour d'une maison particulière, a été arrêté hier et conduit devant le recorder Seuzeneau. Il subira prochainement son examen. Un mandat d'arrêt a été décerné contre Louis Vivant, h. d. c. l., contre lequel M. J. Périllat, cadet, a porté une accusation de vol.

LE NAVIRE S. BALDWIN.—L'officier Treaszes, qui était parti, il y a deux jours, pour tâcher d'atteindre le navire *Stephen Baldwin* et en arrêter le capitaine, est revenu en ville hier vers 3 heures de l'après-midi, sans avoir pu accomplir sa mission. Le *Baldwin* était déjà en plein Golfe lorsque les agens de police sont arrivés à la Balize.

ENQUÊTE.—Une enquête a été tenue hier soir très tard par le coroner Spedden, sur le corps d'un *teamster*, (conducteur) trouvé mort à bord de la goëlette des États Unis *Gotzoor*, qui venait d'arriver des Brasos. Le juri a déclaré qu'il est mort d'une dyssenterie.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.—Séance de lundi soir.—Présidence du Recorder Génois.

On donne lecture d'un message du maire, en vertu duquel ce magistrat met son veto sur la résolution que le conseil a passée à la dernière séance, relativement à certains travaux exécutés dans le faubourg Tremé, par M. Tournier. Sur motion de M. Ramos, le veto du maire est maintenu par 11 voix contre 3.

Le secrétaire donne lecture des deux rapports hebdomadaires des trésoriers. Le montant total versé au trésor du département des améliorations, depuis le 29 jusqu'au 31 mai, s'élève à $346 20. Il n'y a pas eu de dépenses dans ce département depuis la date ci-dessus. Les sommes versées au trésor du département de la police depuis le 22 mai jusqu'à ce jour, se montent à $4,883 34. Ce département a payé à divers le total de $3529 32. Il reste donc en caisse ce jour une balance de $5251 02.

M. Bureau, d'un comité spécial, présente une résolution qui est adoptée, abrogeant cette partie de l'ordonnance qui dit que les commissaires de police doivent parler les deux langues, l'anglais et le français.

Le conseil procède à l'élection d'un imprimeur. MM. Magne et Weisse obtiennent 7 votes et M. Jérome Bayon 9.—Par conséquent M. Bayon est élu. M. Barthe, membre du 7me district municipal, a voté pour M. J. Bayon.

Le conseil élit ensuite M. Joseph Prados commissaire de levée; et puis s'ajourne.

WASHINGTON.—L'administration, dit la correspondance du *Courier* de Charleston, sait moins que jamais quelle tournure prendra et quelle durée aura la guerre du Mexique. Les victoires n'ont pas conquis la paix. Il n'y a plus au Mexique d'armée pour nous livrer bataille. Les villes sont toutes prêtes à nous ouvrir leurs portes, et cependant personne au Mexique ne parle de paix. M. Beach prétend que les Mexicains ne nous donneraient même pas la ligne du Rio Grande pour frontière, et que quelque soit le territoire que nous prendrons, il nous faudra le prendre de force et le garder par force. Il est donc pour qu'on prenne le tout; mais l'administration recule devant les mesures extrêmes comme peu sympathiques aux Américains et devant n'avoir pour effet que d'exaspérer les Mexicains.

Si nous continuons à occuper le pays, on pense qu'il nous faudra cent mille hommes sous les armes. On a parlé de la séquestration des biens du clergé; mais ce plan est tout à fait en désaccord avec le système de l'administration. Toute la partie Catholique de nos concitoyens désapprouve fort d'ailleurs une pareille mesure.

M. Benton est consulté dans ce moment et il se prononce pour la paix, mais non pas une paix produite par la force. Il propose de se servir de la diplomatie, bien entendu de sa propre diplomatie; celle d'aucun autre homme vivant n'y pourrait absolument rien. Son plan est un secret, et quand il sera connu, ses amis n'auront pas à en rougir. Le président seul est dans le secret de ce plan merveilleux; mais encore une fois il ne peut être mis à exécution que par l'auteur lui même.

MARINE.—Les officiers suivants sont arrivés dernièrement à Pensacola: le capt. Tattnal, les lieutenants R. E. Hoe et McBlair; Ils ont obtenu un congé pour se remettre, soit de blessures, soit de maladies assez graves.

VENEZUELA.—Les dernières dates de Caracas vont jusqu'au 24 avril. La chambre des Représentants venait d'adopter le bill qui transforme le tarif des droits spécifiques en un tarif de droits *ad valorem*.

MUNICIPALITÉ NO UN.

Séance extraordinaire du 28 mai 1847.

Le Conseil se réunit à la requête du Maire. Présents:—l'honorable Joseph Génois, recorder et président.

Et MM. Bureau, Barthe, Crozat, Derbès, Dupré, Fabre, Gourdain, Hagan, Lanata, Pecquet, et Ramos.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le message suivant du maire est lu:

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 28 mai 1847.

A l'honorable président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs:

Je vous ai fait convoquer aujourd'hui à la demande de MM. Dupré, Bureau et Lanata, qui vous expliqueront l'objet de cette réunion.

Ci-inclus, je vous envoie une lettre de M. George Laughan, offrant ses cautions pour garantir la fidèle exécution de ses devoirs comme commissaire.

Je suis avec respect,
votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Lecture est faite de la susdite lettre de M. Laughan.

Sur motion de M. Bureau, cette lettre ainsi que toutes celles des autres commissaires des districts qui offrent leurs cautions, sont déposées sur le bureau, sujettes à l'appel du Conseil, et

M. Bureau obtient la permission de présenter la résolution suivante, et elle est adoptée:

Résolu qu'un comité spécial de trois membres sera nommé à l'effet d'examiner si les commissaires de police élus à la séance du 17 courant, pour les divers districts de cette Municipalité, possèdent les *qualifications* requises, et que le dit comité devra présenter le résultat de son examen à la séance prochaine de ce Conseil.

Le président nomme MM. Bureau, Hagan et Derbès du dit comité.

M. Gourdain obtient la permission de présenter une résolution qui abolit la place de l'horloger nommé par ce Conseil.

M. Gourdain demande que le Conseil prenne cette résolution en considération. Sa motion ne prévaut pas.

Le Conseil se dispense de ses règles, et permet à M. Fabre de présenter, au nom de MM. Victor Labatut et W. A. Nott, les noms des personnes suivantes, comme leurs cautions, viz:

Le docteur I. Labatut, et MM. Fx. Labatut et George Urquhart, cautions de M. Victor Labatut, collecteur de taxes sur cafés, cabarets, billards, etc.

Mlle Manette Daunoy, caution de M. W. A. Nott, collecteur des taxes sur les négociants, marchands, drays, etc.

Sur motion de M. Fabre, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que MM. I. Labatut, Fx. Labatut et George Urquhart sont acceptés comme cautions de M. Victor Labatut, et que Mlle Manette Daunoy est acceptée comme caution de M. W. A. Nott.

Sur motion de M. Hagan, lecture est faite des lettres des employés dont les noms offrent leurs cautions.

Mr. Wm. DeBuys trésorier du département de la police, offre pour ses cautions MM. J. P. Fréret et G. Musson.

M. Diego Manchon commissaire de la halle aux légumes, offre pour sa caution M. J. Viosca.

M. J. Macoin, 2d. lieutenant de la garde, offre pour sa caution M. Joseph Joubert.

M. G. Lange collecteur des droits sur navires, bateaux, &c., offre pour ses cautions MM. J. Paturzo, Marcelin Esnard et Z. Latour.

M. J. Prevost wharfinger, offre pour sa caution M. Chs. Forstall.

M. Louis Surgi, voyer, offre pour ses cautions MM. François Correjoles, John Communy, F. Gardère et G. F. Weiser, chacun pour deux mille piastres.

M. François Lafargue, commissaire de la halle à la viande, offre pour sa caution M. Etienne Meunier.

M. A. Ferrari, 1er, lieutenant de la garde, offre pour sa caution [illegible] Lapora.

Sur motion la résolution suivante est adoptée:

Résolu que les personnes dont les noms suivent sont acceptées comme cautions:

MM. J. P. Fréret et G. Musson cautions de M. Wm. DeBuys; M. J. Viosca caution de M. Diego Manchon; M. Joseph Joubert caution de M. J. Macoin; MM. J. Paturzo, Marcelin Esnard et Z. Latour cautions de M. G. Lange; M. Chs. Forstall caution de M. J. Prevost; MM. Fs. Correjoles, Fs. Gardère, John Com-

mnuy, G. F. Weiser, cautions de M. L. Surgi; et M. J. Lanata caution de M. A. Ferrari.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Rieffel offrant pour ses cautions, MM. Valmont Soniat et Charles Boudousque.

M. Fabre s'oppose à l'acceptation des dites cautions.

M. Ramos présente la résolution suivante:

Résolu que MM. Valmont Soniat et Charles Boudousque sont et demeurent acceptés comme cautions de M. A. Rieffel collecteur des droits sur bateaux à vapeur, &c.

L'appel nominal étant réclamé sur l'adoption de cette résolution,

MM. Bureau, Barthe, Crozat, Derbès, Dupré, Gourdain, Hagan, Lanata, Pecquet et Ramos votent pour l'adoption 10 voix.

Et M. Frabre vote contre 1 "

En conséquence la dite résolution est adoptée.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. Hernandez offrant sa démission comme collecteur des taxes municipales arriérées de 1838 à 1843. Sur motion, la démission de M. Hernandez est acceptée.

Lecture est faite d'une lettre de M. C. de Armas offrant sa démission comme inspecteur du bois de chauffage.

Sur motion, la dite démission est acceptée.

Et M. Fabre présente la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu que lundi prochain, le conseil procèdera à l'élection d'un inspecteur du bois de chauffage pour cette municipalité.

Lecture est faite d'une lettre de M. Albert Fabre, [illegible] des Ecoles Publiques de cette municipalité, priant le conseil de le dispenser [illegible] aux séances de la direction des dites Ecoles Publiques.

Sur motion, cette lettre est renvoyée au comité d'éducation.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. D. Dorsocourt, proposant de vendre à cette municipalité, sa propriété située sur la rue du Bayou. Cette lettre est renvoyée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de Martin Broderick priant le Conseil de le dégager comme caution de M. Ths. Bell.

M. Hagan présente la résolution suivante, qui est adoptée:

Résolu que M. Martin Broderick sera dégagé comme caution de Ths. Bell, d'après le contrat passé devant J. Cuvellier, notaire public, le 9 février dernier, aussitôt que l'autre caution que doit fournir ledit T. Bell aura été accepté par ce Conseil.

Lecture est faite d'une lettre de Eulalie Halzar priant le Conseil de lui permettre de faire faire des réparations à sa cuisine en bois, située rue Bourgogne. Cette lettre est référée au voyer.

Lecture est faite d'une lettre de M. Z. Latour agissant au nom de D. Nagle, réclamant $68 40 pour carrelage fait par lui dans la geôle de police, à la demande de S. Monde, contracteur du dit travail. Cette lettre est référée au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de Edward Roer demandant du secours. Référée au comité de charité.

Lecture est faite d'une lettre de M. G. G. Kirk, relative à la fourniture du bois de charpente pour l'usage de cette Municipalité. Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Folz priant le Conseil de s'occuper de sa pétition relative à l'émancipation de son esclave Eose ou Tiline et son enfant Marié Elizabeth. Cette lettre est référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. John McGennis priant le Conseil de lui donner les briques sorties du dessous des tables du marché aux légumes, comme compensation pour le carrelage fait par lui dessous lesdites tables dans le dit marché. Renvoyée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. Christian Jacobs, gardien adjoint de la maison de détention, demandant une augmentation de salaire. Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de M. P. C. Cuvellier, secrétaire du Conseil-général, transmettant à ce Conseil deux résolutions adoptées par le Conseil-général le 27 de ce mois: la première établissant la quote-part que doit payer chacune des trois Municipalités; la seconde, recommandant la construction d'une maison de détention pour les jeunes délinquants.

Sur motion, cette lettre et les dites résolutions sont renvoyées au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de Antoine Droullard priant le Conseil de diviser en trois parties la rente à cens sur sa propriété, à l'encoignure des rues Bourgogne et St Pierre. Cette lettre est renvoyée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. S. Drumond demandant des secours. Référée au comité de charité.

Une pétition de plusieurs personnes priant le Conseil de ne pas permettre la fosse du cœur, rue du Canal, au-delà de la rue Prieur, vers le fleuve.

Sur motion cette lettre est déposée sur le bureau indéfiniment.

Lecture est faite d'une lettre de M. Firmin Levasseur, priant le Conseil d'étendre le pavage du bout des terrains sur la promenade Carondelet, appartenant à la Municipalité, et occupés par lui. Cette lettre est renvoyée au conseil des réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de M. Cassard, priant le Conseil de lui permettre de vendre de la mousse sous l'auvent du marché à la viande. Cette lettre est renvoyée à un comité composé de MM Lanata, Derbès et Dupré.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. S. Wood, priant le conseil de l'exempter du paiement d'une amende. Cette lettre est déposée sur le bureau indéfiniment.

Lecture est faite d'une lettre de Eulalie Harange priant le Conseil de lui permettre de faire des réparations à sa cuisine en bois, située rue Bourgogne.

Cette lettre est renvoyée au voyer.

Lecture est faite d'une lettre de M. Beauregard, relative à la translation des restes des membres décédés de sa famille, dans les nouveaux fours construits dans le cimetière No. 1.

M. Ramos présente la résolution suivante, qui est adoptée.

Résolu qu'un comité permanent de cinq membres sera nommé avec pouvoir d'agir, et à l'effet de s'entendre avec les personnes qui auraient des objections à faire à la translation des restes des membres décédés de leur famille, dans les nouveaux fours qui seront construits dans le cimetière No. 1 de cette municipalité.

Le président nomme MM. Ramos, Crozat, Barthe, Derbès et Shiels de ce comité.

Lecture est faite d'une lettre de M. S. Aurier, relative à la crevasse sur la rive droite du fleuve, en face de la Municipalité No. Un. Cette lettre est déposée sur le bureau.

Lecture est faite d'une lettre de M. W. Schiup demandant un emploi. Cette lettre est référée au comité de charité.

Lecture est faite d'une lettre de M. Fitzgerald, demandant des secours. Renvoyée au comité de charité.

Lecture est faite d'une lettre de M. D. W. Wilson, réclamant $750 de la municipalité comme indemnité pour son esclave, échappé par la faute du piqueur de cette municipalité qui en avait la garde:—cette lettre est renvoyée au comité de police.

Lecture est faite d'une pétition de plusieurs marchands de meubles et autres, priant le Conseil d'abroger l'ordonnance qui établit une station permanente, pour les voitures à meubles, rue du Canal. Cette pétition est renvoyée à un comité composé de MM. Gourdain, Hagan et Duplessis.

Lecture est faite d'une pétition d'un grand nombre de personnes résidantes rue de la Vieille Levée, priant le Conseil de faire placer des tuyaux hydrauliques au milieu de chaque îlet et semblables à ceux qu'on a placés à chaque encoignure de cette municipalité.

Cette pétition est renvoyée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. E. Rillieux, offrant de vendre une partie de sa propriété pour l'ouverture des rues Roman et Johnson. Cette lettre est renvoyée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition d'un grand nombre de personnes demandant du secours en faveur de Mme McGloin.

Cette lettre est renvoyée au comité de charité.

Plusieurs listes des propriétés et objets appartenant à la municipalité, transmises par divers employés en vertu d'une résolution adoptée le 12 avril dernier, sont soumises au Conseil et renvoyées au comité des améliorations.

Emancipations.—1ère lecture.

Lecture est faite des pétitions suivantes, et elles sont renvoyées au comité judiciaire: Amenaïde Carrère, demandant l'émancipation de ses esclaves Marie Joseph, alias Julien, âgé de trente ans et de ses deux enfants, Jules, âgé de neuf ans et Pauline.

Henry Leaumont, exécuteur testamentaire de dame Marie Mubelle Françoise Legras, veuve Leaumont décédée, demandant l'émancipation de l'esclave Cora, âgée de trente cinq ans environ. Louise Etienne Jamet f. c. l. veuve d'Henri Pinta, demandant l'émancipation de son esclave Erline, âgée de quarante-deux ans.

Marie Anderson f. c. l. demandant l'émancipation de son esclave Eudy, âgée de quarante ans à peu près.

Pierre Pujos, demandant l'émancipation de son esclave Jeanne, âgée de trente-cinq ans et de son enfant, Pierre âgé de 6 mois.

Paul Lacroix, demandant l'émancipation de son esclave Margaret.

Jean Bastein n. l. demandant l'émancipation de son esclave Marguerite, âgée de quarante-cinq ans à peu près.

Jacques Drecrimes, agent de François Seignouret, demandant l'émancipation des esclaves suivants, savoir: Pauline, âgée de cinquante ans à peu près, Marie, âgée de quarante ans et son enfant âgé de cinq ans à peu près.

Eugénie Lacrosse f. d. c. l., demandant l'émancipation de son esclave Médéric, âgé de vingt sept ans à peu près.

Marie Rose Arcueil f. d. c. l., demandant l'émancipation de son esclave Rosalie, âgée de quarante six ans à peu près.

Julie Marambe Bonnast f. d. c. l., demandant l'émancipation de son esclave Joséphine, âgée de vingt quatre ans à peu près.

C. Tillier demandant l'émancipation de son esclave Henriette, mulâtresse âgée de vingt-huit ans à peu près.

Joseph [illegible], demandant l'émancipation [illegible] âgée de trente quatre ans à peu près.

Mister Jérémiah f. d. c. l., demandant l'émancipation de son esclave Eliza, mulâtresse âgée de quarante deux ans à peu près.

T. R. Hyde demandant l'émancipation de son esclave Jordan, âgé de cinquante quatre ans.

Madame Pussy Heyney, veuve de George Shall, demandant l'émancipation de son esclave Margaret, mulâtresse âgée de trente et un ans.

J. B. Rathbone demandant l'émancipation de son esclave William, âgé de trente trois ans à peu près.

M. Lanata obtient la permission de présenter la résolution suivante:

Résolu que la résolution adoptée le 8 mai 1845, plaçant le premier lieutenant de la garde au poste Tremé, et le second lieutenant au grand poste, est et demeure amendée de manière qu'à l'avenir le premier lieutenant reprendra sa place au poste Tremé.

M. Hagan demande que cette résolution soit renvoyée au comité de police.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion:

MM. Dupré, Gourdain, Hagan, Slingerland et Shiels votent en faveur de la motion, 5 voix; et MM. Bureau, Barthe, Crozat, Derbès, Fabre, Lanata, Pecquet, Richardson votent contre, 9 voix.

En conséquence la motion de M. Hagan ne prévaut pas.

M. Lanata demande l'adoption de la dite résolution et reclame l'appel nominal sur sa motion.

MM. Bureau, Derbès, Fabre, Lanata et Richardson, votent pour l'adoption, 5 voix; et MM. Barthe, Crozat, Dupré, Gourdain, Hagan, Ramos, Slingerland et Shiels votent contre, 8 voix.

En conséquence la dite résolution n'est pas adoptée.

Ordre du Jour.

Les résolutions suivantes présentées par le comité des améliorations, et qui étaient à l'ordre du jour, sont prises en considération et adoptées:

Résolu que le voyer est et demeure autorisé par la présente, à substituer des barres en fer aux barres en bois qui sont maintenant employées pour la construction des ponts des rues.

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire usage des pierres plates qui se trouvent dans le dépôt de cette Municipalité, pour border le centre de la rue Claiborne, à partir de la rue de l'Esplanade jusqu'à la rue du Canal; et de la rue d'Orléans, à partir de la rue St-Claude jusqu'à la rue Claiborne, et ce, de la même manière que le centre de la rue des Remparts a été bordé.

Résolu que des propositions cachetées seront reçues par ce Conseil jusqu'au second lundi de juin prochain, pour [illegible] et élargir le canal de la rue Galvez, à partir de la rue du Canal jusqu'au canal Carondelet, comme suit, savoir:

20 pieds de large en haut,
10 pieds de large en bas, et 7 pieds de profondeur, à partir de la surface du terrain le plus bas; conditions: payable aussitôt que le travail sera achevé et accepté par le voyer.

Résolu qu'un comité sera nommé à l'effet de s'entendre avec la Compagnie du Gaz et avec les commissaires de la Compagnie hydraulique, pour que cette partie de la Municipalité comprise entre les rues Claiborne, Canal et Esplanade soit éclairée au gaz et soit pourvue d'eau.

Le président nomme MM. Barthe, Gourdain et Richardson du comité susdit.

Les résolutions suivantes qui étaient aussi à l'ordre du jour, sont prises en considération et adoptées:

Résolu que les deux allées qui se trouvent de chaque côté de la Cathédrale seront barrées au moyen de chaînes placées en travers ou de toute autre manière que le maire et le voyer jugeront le plus convenable, à l'effet d'empêcher le passage des drays, charrettes ou autres voitures, si toutefois cela n'est pas contraire à la loi.

Résolu de plus, que les chaînes ne devront pas être placées de manière à empêcher en aucune manière le libre passage des piétons; ni être placées de manière à dépasser l'arrière de l'église, ou à dépasser la façade de l'édifice principal de l'Hôtel de Ville.

M. Barthe présente la résolution suivante:

"Résolu que les propriétaires de terrains dans cette partie de la Municipalité No Un, comprise entre les rues St-Philippe, Esplanade, Claiborne et Galvez, dans le 7me district, devront faire clore les dits terrains, à partir de ce jour jusqu'au 15 juillet prochain, sous peine d'une amende de cinq piastres par chaque jour que les dits terrains resteront sans clôture, après le 15 juillet prochain."

M. Fabre propose de renvoyer cette résolution au comité des améliorations. Sa motion ne prévaut pas.

M. Barthe en demande l'adoption.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion,

MM. Bureau, Barthe, Crozat, Derbès, Dupré, Fabre, Gourdain, Hagan, Pecquet, Richardson, Ramos et Shiels votent pour l'adoption—11 voix

M. Lanata vote contre—1.

En conséquence la dite résolution est adoptée.

M. Fabre demande à changer son vote sur l'adoption de la susdite résolution.

Sa motion est rejetée.

M. Derbès présente la résolution suivante:

"Résolu qu'à l'avenir aucun comité permanent ni aucun employé de cette Municipalité ne pourra dépenser, pour le compte de cette Municipalité aucune somme d'argent, sans le consentement de ce Conseil."

M. Dupré demande que cette résolution soit renvoyée à un comité spécial de cinq membres.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion,

MM. Bureau, Crozat, Dupré, Fabre, Hagan, et Shiels votent en faveur de la motion—6 voix.

Et MM. Derbès, Gourdain, Lanata, Richardson et Ramos votent contre—5 voix.

En conséquence la motion de M. Dupré prévaut, et le président nomme MM. Dupré, Bureau, Fabre, Richardson et Crozat du dit comité.

M. Hagan demande l'ajournement. Sa motion est rejetée.

M. Bureau présente la résolution suivante et elle est adoptée:

Résolu que la résolution du 6 juin 1845, faisant une allocation de $600 en faveur du régiment des volontaires de la Louisiane, payable semi-annuellement, est et demeure abrogée.

M. Crozat présente la résolution suivante, et elle est adoptée:

Résolu qu'à l'avenir, il sera permis de vendre des groceries et autres articles à l'usage des familles, les dimanches seulement et durant les heures du marché, sous les auvents du marché du faubourg Tremé; Bien entendu que ceux qui se prévaudront de cette permission, devront payer au fermier le péage auquel il a droit.

M. Bureau présente la résolution suivante:

Attendu que la Municipalité fait de fortes dépenses pour maintenir la Levée en bon état,

Et attendu que la dite Levée se détériore par le fait que l'on a coutume d'y passer à cheval ou en voitures,

Il est résolu, que ce Conseil, à sa séance prochaine, nommera un officier dont le devoir sera de se tenir chaque jour sur la dite Levée, à partir de la rue St-Pierre jusqu'à la rue de l'Esplanade, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher; (excepté les dimanches et durant les heures de repas) lequel officier sera autorisé à arrêter et à conduire devant le recorder de cette Municipalité, tout individu qui passera à cheval ou en voitures sur la dite Levée, dans les limites ci-dessus mentionnées; et la personne ainsi arrêtée sera passible d'une amende de 5 à 10 piastres pour chaque contravention, recouvrable devant toute Cour compétente.

Résolu que le salaire de l'officier qui sera ainsi nommé, sera de $— par mois.

Sur motion la première résolution est adoptée.

M. Bureau propose de remplir le blanc qui se trouve dans la seconde résolution, par les mots "cinquante piastres."

M. Richardson propose de remplir ce blanc par les mots "quarante piastres."

Cette motion ne prévaut pas.

Sur motion de M. Ramos ce blanc est rempli par les mots "quarante cinq piastres."

Et la seconde résolution ainsi amendée est adoptée.

M. Ramos présente la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu qu'à dater de la passation de cette résolution, nul ne pourra débarquer de fret sur le bord du bassin Carondelet, faisant face à la rue du Bassin, et compris entre les rues St Pierre et Toulouse, sous peine d'une amende de dix piastres pour chaque contravention; laquelle amende sera payée par le capitaine de la goëlette ou bâteau, ou par les propriétaires du fret.

Sur motion le Conseil s'ajourne à lundi prochain le 31 de ce mois, à 6 heures P. M. précises.

EMILE WILTZ, Secrétaire.

Vente par Catalogue de Marchandises Sèches.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la vente par catalogue de Marchandises Sèches qui aura lieu aujourd'hui 1er juin 1847, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No 8, rue du Canal.

☞ Les personnes qui ont engagé leur passage à bord du navire américain Emperor, capitaine Richard Brown, en charge pour le Havre, sont invitées à passer dans la journée, au comptoir du soussigné pour en régler le montant.

Le navire sera expédié en douane aujourd'hui et partira demain soir. P. FERRET,
1 juin 48, rue Bienville.

☞ Le navire CONSTANTINE, du Havre, est en déchargement vis-à-vis la Presse d'Orléans. Les consignataires ont à prendre leurs permis dans les cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées en Douane. L. B. GALE,
31 mai 92, Commune.

☞ Ni les consignataires, ni le capitaine du navire français Pavaca, ne paieront les dettes que pourraient contracter l'équipage dudit bâtiment.
29 mai C. BAILEY BLANCHARD & Co.

☞ Le navire ANN, venant du Havre, est maintenant en déchargement à la 3me Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leur permis dans le délai de cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics. L. B. GALE,
28 mai 92, Commune.

☞ Le navire SABATTIS, capt. Stevens, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes, 1re municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leur permis dans le délai de cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics.
28 mai.

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Sabbatiade Havre:—25 paniers vin de champagne supérieur, de la marque Gerald Brand, en demi-bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
31 mai 67 rue de Chartres.

COUVERTS GALVANISÉS.—Les soussignés ont continuellement en mains un assortiment d'argenterie galvanisée, tels que couverts de table, dessert et cuillères à café, qu'ils offrent à vendre à bas prix. LOISON & SILVESTRE,
31 mai 67 rue de Chartres.

[illegible]

G. W. [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Michigan, Mason, pr Boston.
Rasvin, Rantford, pr Vera Cruz.
United states, Lowell, pr Liverpool.
Indiana, Bennett, pr New York.
Albion, Mathews, pr Liverpool.
Meteor, McCerron, pr Liverpool.
Brick Marie, Freeman, pr St-John N B.
E G Pierce, Carr, pr New York.
Argo, Curtis, pr New York.
Goelette Boatwell, Elwell, pr Baltimore.
Emma, Smith, pr Tampa Bay.
Tallahassee, Saunders, pr St-Marks.
Highlander, Baker, pr Baltimore.
Algoma, Fitterade, pr St-Pierre, Martinique.
Brave, Ridell, pr la Have.

ARRIVES.

Navire Tallahassee, Broadway, du Havre.
Brick Lichfield, Sleeper, de New York.
Archelaus, Newcomb, de Vera Cruz.
Goelette Wm H Gatzmer, Winnebare, de Brazos.
Pioneer, Brown, de Vera Cruz.
Toscawra, —, de Vera Cruz.
A Cadmus, Fredricks, de Brasos.
Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile
Jas L Day, Word de Vera-Cruz.
St-Landry, Ure, de Baton Rouge.
St-Mary, Morgan, de St-Martinville.
Rainbow, Salleck, de Bayou Sara.
Jas Dick, Bornyder, de Nashville.

MEMORANDA.

Le brick Archelaus est parti de Vera Cruz le 22 mai, en même temps que les bricks Soldana et Millaudon, et les goelettes Grecian et Sabine, venant à ce port.

LA PASTORALE, POUR LE PIANO,

Composée et dédiée à
Mme ARMANTINE SOULÉ,
de la Nouvelle-Orléans, par
HENRY HERZ.

TELLE qu'elle a été exécutée par l'auteur, dans ses concerts à New-York, Boston, Philadelphie, la Nouvelle-Orléans et dans les principales villes des États-Unis.

Publiée par W. T. Mayo, No. 5, rue Camp, à la Nouvelle-Orléans. 1 juin—3

JE prie les personnes auxquelles je puis devoir d'avoir à présenter leurs comptes dans un délai de 5 jours, au bureau de MM. Pons et Bolin, 75 rue Conti. ALBIN MICHEL.
1 juin

LES soussignés viennent de former sur cette place une maison de commission sous la raison sociale de J. Leisy et E. Wapler.
J. LEISY,
E. WAPLER.
Nlle Orléans, 1er Juin 1847. 1juin—3

POIVRE—150 sacs poivre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
1 juin 40 Gravier.

THE—30 demi caisses Impérial,
15 caisses Gunpowder, do
15 do The noir, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
1 juin 40 Gravier.

MAQUEREAUX—100 barils no 3 du Sud, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
1 juin 40 Gravier.

CAFE JAVA—150 sacs à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
1 juin 40 Gravier.

SUCRE BOSTON—250 caisses et barils, en poudre et en morceaux, à vendre par
1 juin NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

BLANCS DE BALEINE—50 caisses assorties, New Bedford, marque George Holland, en débarquement et à vendre par
J W STANTON & Co,
1 juin Encoignure Magasin et Lafayette.

HUILE DE BLANC DE BALEINE—2,000 gal. tous blanchie et non blanchie, à vendre par
J W STANTON & Co.,
1 juin Encoignure Magasin et Lafayette.

FOIN—800 balles du Nord, en débarquement et à vendre par J W STANTON & Co,
1 juin Encoignure Magasin et Lafayette.

CIGARES—En débarquement du brick Prince de Joinville, 50 milliers Regalias, Cazadores et Millares.—Et en magasin 250 milliers Regalias, Canones, Panetelas, Millares et cigares pressés, des marques les plus réputées; à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1er juin 11 et 15, St Louis.

SUCRE—20 boucauts sucre brun, 8 caisses sucre en pains, 25 barils do, 10 barils sucre en poudre, 10 caisses sucre blanc et jaune, de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 15, St Louis.

CAFE—200 sacs café fin vert de Laguyra, 100 sacs café vert de Rio, 70 do café fin vert et blanc de la Havane, 25 do Java supérieur, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 15, St Louis.

CHANDELLES et SAVON—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 4, 5 et 6 à la livre—150 caisses chandelles adamantines, de 4 à la liv.—145 caisses chandelles de suif, Winchester, de 4, 5, 6 et 10 à la liv.—200 caisses savon de Winchester No 1, Jackson et Campbell, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 15, St Louis.

INDIGO—4 surons indigo supérieur, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
1 juin 11 et 15, St Louis.

A VENDRE—Un superbe Café bien achalandé, contenant deux billards et un jeu de boule. Le tout sera vendu en bloc ou séparément, au gré des acheteurs.

La maison est située sur la Levée, No 16, du Lot le marché de la troisième Municipalité.
29 mai—6t

LE DR. CHS. DELERY prévient le public et ses amis qu'il a fixé son domicile rue Bourbon, No 244 entre rue Anne et Dumaine. Il donnera des consultations de midi à une heure.
30 mai—5

A VENDRE à l'entrepôt du magasin de la douane les articles suivants:
100 barriques vin rouge, qualité supérieure marque Marseille;
40 barriques vin Claret de San Vicens;
30 balles, 15,000 chaque, bouchons pointus, velours, extra fins;
30 balles, 15,000 chaque, bouchons pointus fins;
30 balles, 15,000 chaque, le bouchons droits extra fins,
4 balles, 300 livres chaque, cire blanche, belle qualité,
4 barils amandes amères, fraiches,
P. CUSACHS,
29 mai Encoig. Condé et St-Philippe.

SUCRE Havane—20 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par P. CUSACHS,
29 mai Encoig. Condé et St-Philippe.

MIEL blanc—10 barils miel blanc de la Havane, à vendre par P. CUSACHS,
29 mai Encoig. Condé et St-Philippe.

INDIGO GUATEMALA—10 surons indigo Guatemala, à vendre par P. CUSACHS,
29 mai Encoig. Condé et St-Philippe.

QUININE.—300 onces sulfate quinine de Fare; 100 onces sulfate quinine français Pelletier (poids français), à vendre par P. CUSACHS,
29 mai Encoig. Condé et St-Philippe.

MANNE.—100 livres manne en larmes, belle; 400 livres manne en sorte, à vendre par P. CUSACHS,
29 mai Encoig. Condé et St-Philippe.

GOMME SENEGAL.—800 livres gomme sénégal, à vendre par P. CUSACHS,
29 mai Encoig. Condé et St-Philippe.

ARROW-ROOT américain et des Bermudes, en boîtes de 20, 50 et 100 chacune, à vendre en gros par B. BONNABEL,
29 mai Pharmacien, rue Tchoupitoulas, 37.

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
29 mai J. & J. TARDOS. 15 Conti

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par
B. TALAMON,
29 mai 196, rue Royale

SUCRE HAVANE—250 caisses sucre brun, jaune et blanc, en débarquement des bricks Catherine et Prince de Joinville, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
29 mai 34, V-Levée.

SUCRE—100 caisses blanc, par le brick Adams Gray, venant de la Havane, à vendre par
29mai L. CANTIN, 48, Gravier.

SUCRE HAVANE—400 caisses florete, jaune et blanc, à vendre par L. CANTIN,
29mai 48, Gravier.

CAFE—100 sacs Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
29mai L. CANTIN, 48, Gravier.

VINS—50 barriques vin rouge; 80 caisses do de la Mission; 90 barils vin blanc; 100 paniers Champagne, marque de l'Aigle; 300 pipes vin de Catalogne, à vendre par
29mai AUGUSTE MOLIER, 90, St-Louis.

DIVERS—50 caisses olives verdales, en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille;
150 caisses liqueurs assorties,
115 do curaçao et marasquin,
50 do absynthe, marque Sauvejol, Bruneton & Co,
25 do eau de fleur d'oranger,
25 do savon de Marseille,
50 do capres.—A vendre par
29mai AUGUSTE MOLIER, 90, St-Louis.

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES,

VIENT de recevoir par le navire Wheaton, du Havre:
50 caisses veaux vernis de Nys, qu'il vendra à très bas prix 29 mai

REÇU par le navire South Carolina, du Havre:
23 balles cotonnade, bleu unie.
2 caisses bretelles de toute qualité.
2 do parfumeries assorties.
1 do éventails fins et ordinaires, à vendre par O TALAMON,
29 mai 44 rue de Chartres

REÇU par le Genesee, de New York: un superbe assortiment de baleines.
do do de peignes fins.
do do de savons ordinaires.
à vendre par O TALAMON,
29 mai 44 rue de Chartres

AVIS aux amateurs de pêche—Seines de toutes dimensions, à vendre par
O TALAMON,
29 mai 44 rue de Chartres

CONSERVES alimentaires.—En débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux:
102 boîtes champignons; 200 demi do do;
100 demi-boîtes truffes, à vendre par
EUG. ROUHEREAU & CO.,
10 mai 17 & 19, St Louis.

REÇU par les navires Edgar, Rialto, Avola e Memphis:
20 pièces mérinos noir, 5 do do brun,
150 pièces nankin des Indes, véritable,
9 caisses coutil fil, 1 do do blanc,
2 do do do fantaisie,
10 pièces étoffe blanche de Marseille, pour vestes,
2 caisses cotonnades de fantaisie,
[illegible] pièces étoffe blanche à moustiquaires,
20 do alpaca noir,
25 douzaines cravates [illegible] [illegible]

6 mai

[illegible]

Pharmacie de Chabanne.

RUE Royale, encoignure Hôpital. On vient de recevoir à cette Pharmacie, par le navire South Carolina, les médicamens patentés suivants:

1o. Charbon antiseptique, employé comme préservatif des fièvres graves, fièvres typhoïdes, choléra, fièvre jaune, peste, &c, &c, préparé par G. Weber, pharmacien à Paris.

2o. Electuaire antiseptique, employé pour les mêmes maladies que ci-dessus, préparé par le même.

3o. Copahine mège, proposée par Boneau, pharmacien à Paris.

4o. Créosote Billard, préparée par Gaspard Billard, propriétaire.

5o. Huile tonique contre la chûte des cheveux, préparée par G. Weber, pharmacien à Paris.—Ce cosmétique arrête la chûte de cheveux après peu de jours d'usage, et il fait revenir les boucles quand elles ne sont pas entièrement détruites ou mortes; il laisse les cheveux soyeux que tous les autres, enfin son usage journalier et conserve la beauté [illegible].

6o. Sirop végétal indien de J. Richard, pour l'asthme et les affections de poitrine.

CHABANCE, Pharmacien,
31 mai—1m. Enc. Royale et Hôpital.

AVIS.

MADAME THEODORE, rue de Chartres, No 90, ayant [illegible] [illegible] prochain, afin d'y [illegible] pour le nouveau [illegible] (à la saison prochaine), [illegible]

A dater de ce jour, [illegible] ci-dessus pour [illegible] en ba[illegible] lance de [illegible] à cinquante pour cent au-dessous [illegible] place.

Note—Les personnes [illegible] à la maison ainsi que celles à qui [illegible] priées de régler leurs comptes avant le [illegible]
22 mai—10

L'Hôtel de la Baie St-Louis

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le pays. Les huîtres et les poissons y sont en abondance.

On y trouvera des billards et tout ce qu'il faut pour se promener à cheval, sur l'eau, pour pêcher &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
F. C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel Conti, ou l'on peut arrêter des chambres.
28 mai—3m

Mme et M. Dufour,

CELEBRES phrénologistes et phrénologistes, peuvent être consultés tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, rue DAUPHINE, No 161.

M. et Mme Dufour ayant depuis longues années pratiqué la science astrologique dans ses branches les plus essentielles, la phrénologie et la physiologie, offrent leurs services au public. Les succès qu'ils ont obtenus dans ces différentes sciences les engagent à en faire l'application aux portraits au Daguerréotype et à donner un horoscope écrit sur chaque portrait qui leur sera adressé. Ils ont la conviction que les résultats qu'ils sont à même d'offrir au public, garantira leurs professions de toute qualification de leurre ou arbitraire. 7mai

ARTICLES DIVERS—1125 caisses sucre Havane, blanc et brun, 1200 sacs café Havane, 300 balles de tabac Cuba, pour capes et tripes, 100 dito Vuelta de Abajo, dito; 500 milliers cigares Havane; Regalias et Millares, 25 barils miel blanc, 50 barils amidon espagnol, 210 barils mélasse de Cube, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
31 mai 26, Vieille-Levée.

CIGARES.—120,000 Havane, en débarquement de la barque St-Mary, à vendre par
mai31 J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

SUCRE.—46 caisses Havane, en débarquement de la barque St-Mary, à vendre par
mai31 J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE.—30,000 cigares en débarquement du brick Prince de Joinville, à vendre par J. M. CABALLERO
mai31 32 Vieille Levée.

DRAP ECARLATE—Cinq pièces drap français écarlate, de très belle qualité, à vendre positivement à très bas prix pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE,
31 mai 67, rue de Chartres.

SUCRE—100 caisses sucre blanc, jaune et brun de la Havane, à vendre par L. CANTIN,
31 mai 42, Gravier

SUCRE HAVANE—50 caisses en débarquement du brick Titi, à vendre par L. CANTIN,
31 mai 42, Gravier

CAFE HAVANE.—72 sacs en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
31 mai 26, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—100 caisses blanc et jaune, en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
31mai 26, Vieille Levée

VIN importé directement de Bordeaux—Montferrand, Haut Sauterne, Chateau Margaux, Lafite, Blancquefort. Vin en caisse—Eau de Vie de Cognac à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116

VIN de Madère.—20 Barils vin de Madère à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116

VIN vieux d'Oporto.—1 Pipe vin vieux d'Oporto à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116.

VIN DE MARSEILLE.—40 Barriques vin de Marseille à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116.

VIN PORTO DE MARSEILLE.—100 quarts vin d'Oporto à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116.

VIN de Madère de Marseille—25 Quarts madère à vendre par P. LONGIS
31mai Rue Royale No 116.

VIN de Chery directement importé—20 Barils vin de Chery à vendre par P. LONGIS
31mai Rue Royale No 116.

Cotonnades, Cotonnades.

REÇU par les dernières arrivées de France, 10 balles cotonnade française supérieure, à vendre à bon marché pour clore une facture, par
A. C. GOUGH, 29, Chartres.
27 mai

Bareges, Bareges.

LE soussigné vient de recevoir directement de Paris, 10 cartons de barèges, dans les dessins les plus riches, sur lesquels il appelle l'attention des dames.

Aussi—200 rideaux blancs brodés, à des prix réduits. A. C. GOUGH,
27 mai 29, Chartres.

NOIR animal—26 barils supérieur; charbon pulvérisé, en débarquement du brick Ormus de Philadelphie, et à vendre par B. VALLS,
27 mai 26 Commune.

CACAO de Guayaquil.—25 sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

GINGEMBRE sec—12 sacs, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune.

VIN DE MARSEILLE de la marque Bergasse, à vendre par
29mai B. TALAMON, 182, rue Royale.

VIN DE BORDEAUX,
110 barriques vin rouge St-Estèphe et Macan Médoc,
20 barriques vin rouge, Fronsac vieux,
12 do do St-Emilion vieux,
14 demi barriques vin rouge, St Estèphe Médoc,
20 barils vin blanc Haut Sauterne,
20 do do Haut Barsac, vieux,
Vin en caisses de 24 demi-bouteilles, à vendre par
B. TALAMON,
10 mai 182, rue Royale

VIN DE St-Georges vieux, à vendre par
B. TALAMON,
29 mai 182, rue Royale.

50 caisses de 30 livres savon français, à vendre par B. TALAMON,
29 mai 182, rue Royale.

ANISETTE superfine de la marque Marie Brizard & Roger à vendre par
B. TALAMON,
2av 182, rue Royale

SUCRE RAFFINE de Boston—300 caisses et barils.
POIVRE—150 sacs.
MAQUEREAUX—150 barils no 3.
THE—200 paquets.
FAUX EN PITRE—10,000, 2 1/2 boisseaux.
vendre par NORCROSS & FOSDICK
20 mai 40, Gravier

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques vin de Bergasse, 1re marque,
70 paniers d'huile Plaignol, grande bouteille,
30 do do do demi bouteille,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
150 mille bouchons pointus.
N. DUBOUYT,
20mai 13, Toulouse, entre Chartres et Levée

MOUCHOIRS coton—20 caisses mouchoirs à bas prix, d'un joli genre, venant d'être reçus et à vendre par DE FOREST & Co,
20 mai 20, Douane

DENIMS, étoffes rayées pour marins, et coutil, de diverses qualités, à vendre par
20 mai DE FOREST & Co, 20, Douane

INDIENNES—Recemment reçu un lot d'indiennes américaines, d'un genre et d'une qualité convenables aux marchés mexicains, à vendre par
20 mai DE FOREST & Co, 20, Douane

BOUTEILLES—En paniers de 144 et 100, de la contenance de 22 à 24 onces, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
20 mai 34, Vieille Levée

VIN BLANC—60 demi barriques Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROUHEREAU,
10mai 17 et 19, St Louis.

VIN ROUGE—60 barriques St Julien,
40 do do du pour famille,
à vendre par Eug. ROUHEREAU & Co,
10mai 17 & 19, St-Louis.

MOUCHOIRS Pongee—3 caisses, grande largeur, à vendre par McDOWELL & PECK,
10mai 20, Douane.

BRIN de Fil—Extra fin et bel ordinaire, 4/4, à vendre par McDOWELL & PECK,
20, Douane.

SUCRE HAVANE—100 caisses blanc, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 mai 26, Vieille Levée

CAFE—276 sacs Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 mai 26, Vieille Levée

TABAC—25 balles en feuilles, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 mai 26, Vieille Levée

SUCRE—40 caisses jaune, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 mai 26, Vieille Levée

CHARGEMENT de la goëlette Avenger,—512 barriques chaux de Thomaston, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
20mai 11, Magasins Rouges, Sous Municip.

SUCRE de la Havane—25 caisses, en débarquement du brick Prince de Joinville, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

MIEL—3 boucauts, en débarquement du brick Francois Joinville, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

CIGARES de la Havane—211,000 en débarquement de la barque [illegible]
B. VALLS, 26 Commune.

[illegible]

☞ LE REMEDE MAGIQUE de Connell est une des merveilles de notre temps. Il est souverain pour les brûlures, les maux d'yeux, les boutons, les ulcères, erysypèles douloureux, et pour toute affection qui requiert une application extérieure. On peut en l'employant, chasser de plaie une inflammation. Il réduit les enflures, et guérit toujours les meurtrissures. Les personnes qui désirent se servir de cet article, doivent le prendre chez Comstock & Co, 21 Fulton, où seulement on peut se le procurer véritable. Se vend beaucoup de contrefait, chez plusieurs droguistes de cette ville.
24 mai—3

RENOVATEUR DES CHEVEUX, DE JONES.

☞ Personne ne doute qu'en excitant les racines et la peau de la tête, une belle chevelure ne puisse être obtenue. Lorsque les racines sont en vigueur, la peau morte s'échappe de la tête et les cheveux deviennent d'un beau lustre. Ainsi lorsque [illegible] sont fermement prises, on ne peut en [illegible] croissance d'une superbe chevelure.

Le Renovateur de Jones produit les effets que nous venons d'énumérer ci-dessus. Nous prions ceux qui [illegible] de lire le certificat ci-dessous d'une personne respectable.

(Du New-York Sun, décembre 1841.)

Un de nos jeunes amis demeurant rue Bleeker et bien connu dans Wall street, fut attaqué d'une fièvre, les cheveux du couronnement de la tête se firent, ceux des côtes de la tête devinrent peu secs et remplis de peaux mortes. Par l'usage du Renovateur de Jones, il possède maintenant une superbe chevelure.

TEINTURE MAURE POUR LES CHEVEUX.

Pour teindre les cheveux rouges, gris ou toutes couleurs sans teindre ou endommager la peau, à vendre au dépôt de DALLEY, No 151 Chartres.
10 mai

Vermifuge Connu sous le nom de Winer & Co.

Dépôt chez BERTRAND & SISOS,
Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui ou l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir attacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le vermifuge n'obtint à la santé... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire à la Banque d'Orléans, sont priées d'avoir à les présenter dans le plus bref délai possible, au bureau des commissaires, No 30, Passage de la Bourse, pour en obtenir le paiement. Une distribution finale de l'actif de ladite Banque devant avoir lieu sous peu, conformément aux dispositions de la section 26, d'un acte intitulé, acte pour pourvoir à la liquidation des Banques, approuvé le 14 mars 1842.
fav—3m—1fps

LINON A MOUSTIQUAIRES.—3 balles linon 21, blanc, et 3 caisses coton en bobines, de Fargubarson, à vendre par DUNCAN KENNEDY,
25 mai 24, Toulouse

TABAC—796 balles Havane, Cuba, capes et tripes, en débarquement du brick P. Soule, à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
26 mai 26, Vieille Levée.

A VENDRE.—Une imprimerie bien assortie, propre à faire un journal d'une bonne grandeur, et toutes sortes de jobs (excepté les grandes affiches). S'adresser au bureau de la PATRIA, rue Toulouse, No 30, où l'on trouvera un specimen de la dite imprimerie, ou à E. P. Theard, rue Plauche, No 221.
25 mai

ON demande sur le champ un bon porteur pour distribuer un journal qui paraît le jeudi et le dimanche. S'adresser à l'imprimerie de M. J. L. Sollée, No 137, rue de Chartres, ou à la salle de Bal Orléans. 25 mai—2f

Pour cause de départ.

A VENDRE une propriété située sur le Bayou St-Jean, d'une contenance de 31 arpents 25 de superficie, ayant maison de maître, cases à nègres, remises, écuries, &c., le tout en bon état.

Une gardienne d'enfants et domestique de maison, et deux jeunes domestiques, âgés l'un de 12 et l'autre de 16 ans. Un ameublement de salon choisi, deux services en porcelaine et différents meubles de chambres et de salle à manger.

Et à céder le bail de la maison occupée par le soussigné, ayant encore dix-huit mois de durée.

Pour les conditions s'adresser à
ALBIN MICHEL,
182, rue de l'Esplanade, entre Bourgogne et Remparts.
25mai

CALLIGRAPHIE

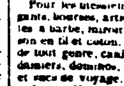

Des nouvelles classes se forment aujourd'hui chez MM DOLBEAR, No 15, rue du Camp.

Les élèves ont le privilège de continuer à prendre leurs leçons jusqu'à ce qu'ils aient acquis une écriture convenable pour tout genre d'affaires, sans payer plus que le prix d'un seul cours.—Heures des classes, de 11 à 12 h. de 4 à 6 heures, et de 7 à 9 heures.

Il faut voir et examiner par soi-même, avant de se décider. 24 mai2

Habillements d'enfants.
Nouvel Envoi.

LOISON & SILVESTRE, 67 rue de Chartres, ont reçu un nouvel envoi d'habillements d'enfants qu'ils offrent à vendre à bas prix, savoir:
Bretonnes Napolitaines.
do en mérinos et alpaca couleur.
Algériennes et basquettes en fil.
Mazamellas et vestes orientales en fil.
Sacs en fil alpaca et Tweed.
Pantalons fil et mérinos, toutes les tailles, etc.
Américaines en mérinos pour enfans de 4 à 6 ans. 24 mai

A la Grande-Variété.
No. 49 et 50, RUE DE CHARTRES.

Les personnes qui se préparent à passer l'été hors de la ville sont prévenues [illegible] les magasins ci-dessus, où elles trouveront un assortiment complet de tous les articles qui leur sont nécessaires, savoir pour les dames, aiguilles, fils, galons, cordonnets, boutons en nacre et autres rubans, soie pour bourses, perles, acier, gants de filoselle, genres, ridicules, peignes, brosses à cheveux, pommades, huiles, eau de Cologne, peignes de toutes espèces, poudre, boites à poudre, brosses de tous genres, paniers de voyage et fantaisie, encre à marquer et autres, éventails, ombrelles, parapluies et autres.

Pour les messieurs, chapeaux de paille, bretelles, gants, bourses, articles de pêche et de chasse, boîtes à barbe, miroirs, rasoirs, cuirs à rasoir, chaînes en fil et coton, cravates de soie, savon, brosses de tout genre, cannes, cannes, cartes à jouer, lotos, damiers, dominos, boites de Maroc, jeux d'échecs et sacs de voyage.

Aussi—Une très grande variété d'objets parmi lesquels on trouve des poupées, jouets, cordes à violons, et chapeaux de pailles pour enfants.

Le soussigné saisit cette occasion pour assurer les personnes et particulièrement les dames, qui doivent passer l'été hors de la ville, que toutes les demandes d'articles de son genre qui lui seront adressées seront exécutées avec soins et promptitude.
23 mai B. PIFFET.

Marchandises sèches à bon marché

LE soussigné, désirant terminer la vente de son fonds, d'ici au 1er juillet, prochain, offre la solde de ce qui lui reste en mains, à 25 pour cent au-dessous de ses prix ordinaires. Dans son assortiment, on trouve tout ce qui est nécessaire à une famille, à une habitation, et de plus des marchandises de goût. Ce qui suit est une liste partielle des prix et des marchandises:

1500	yardes linons,	44	à	12 1/2	valant	20	cts.
1700	"	superieures	15		"	25	"
4000	"	jaconat français	25		"	40	"
2700	"	mousseline et balzo.	30		"	50	"
2300	"	do Suisse, brodée	30		"	50	"
3000	"	do dentelle,	37 1/2		"	75	"
1000	"	barèges de 10 à	40		"	75	"
1900	"	guingham Ecossais	20		"	30	"

AUSSI:

2000 douz. dez à coudre de $1.00 à $3.00 par douz.
300 " mouchoirs de batiste, 1 25 à 3 00 do do.
10 caisses toiles d'Irlande, gingas fil.
10 " calicos de 8 à 15 c. par yarde.
500 pièces linon à moustiquaires fil, et beaucoup d'autres articles, trop longs pour être détaillés.

Les acheteurs trouveront rarement une pareille occasion, parce que ce fonds doit être soldé le plus tôt possible.

C. M. SIMPSON,
24 mai 61, Chartres, 2 portes après la rue Bienville.

IMPORTATIONS directes en magasin et à vendre: 40 barriques vin de Marseilles;
100 do vin Bordeaux ordinaire;
30 do supérieur, Haut Brillo, Macau, Margaux et Lafitte; 4 do Ht Sauterne; 50 demi do do.
60 quarts Porto imitation; 45 do do véritable.
5 pipes vieux (Des Docks de Londres)
40 quarts Madère de Marseille;
40 do do super, et directement importé,
40 quarts Jérès supérieur,
15 demi et quarts Cognac A. Seignette, Leger, &c.
4 barils Punch Brandy; 600 caisses Claret le quat.
100 do Sauterne; 200 paniers Anisette,
10 caisses Vermouth.
P. LONGIS, 116, Royale.

SACS EN PITRE &c.—100 balles de 2 1/2 et 3 boisseaux, 20 balles de 4 1/2 pour du maïs, en débarquement du navire California, venant de Londres, et à vendre par McDOWELL & PECK,
24mai 28, Douane

PLATILLES & BRETAGNES.—12 caisses, reçues par le navire H. H. Broody, venant de Liverpool, à vendre par
24mai McDOWELL & PECK, 28, Douane

Toiles d'Irlande pour familles.

RECEMMENT reçu directement des manufactures, un grand assortiment de toiles d'Irlande, de linons, linges de table, serviettes damassées, toile à draps, essuie-mains buckabuck, et diapres oeil de perdrix. Le tout sera vendu à diminution de prix, par A. C. GOUGH,
27av— 29, Chartres.

EN débarquement du brick California, de Bordeaux:
3000 demi boîtes Sardines à l'huile,
200 demi " Cèpes à l'huile,
100 douzaines chemises indienne, Mulhouse.
Convenables pour le marché du Mexique, et ayant droit au drawback," à vendre par
26av D. LANATA, 9, rue Jefferson

Chapellerie Parisienne.
A. MARCHAL,
49, rue de Chartres,

REÇOIT par le Talma, du Havre, un grand assortiment de Chapeaux qu'il offre à vendre à des prix très réduits.

100	douz.	chapeaux paille marins,	bords doubles,	
100	do	do	do	do gris et noirs.
50	do	do	do	forme mode Bridal,
200	do	do	do	marins, bords simples,
250	do	do	do	mousquets,
200	do	do	do	bambous [illegible]
200	do	do	do	[illegible] bambous, [illegible]
50	do	do	do	pour cadets, blancs, gris et noirs,
4	do	do	Rat musqué de Meunier,	
4	do	do	Castor gris	do.
4	do	do	Castor superfin de Pinaud,	
30	do	do	soie veloutés [illegible]	do
4	do	do	gris [illegible]	
4	do	do	[illegible]	

Tous ces chapeaux [illegible] ci-dessus [illegible] tout par [illegible]

[illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du 24 mai 1847.

RESOLU que [illegible] [illegible] promenade Carondelet [illegible] [illegible] la rue Condé [illegible]

Signé, JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 28 mai 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, [illegible] BARRÉ, secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

EN conséquence de [illegible] je préviens tous ceux [illegible] intéressés que dans un terme de deux jours [illegible] à partir de la présente publication [illegible] par le Conseil de la Municipalité [illegible] sur la demande donc est fait mention [illegible] dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 21 mai 1847.
A. D. CROSSMAN,
21 mai Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du 10 mai 1847.

RESOLU que l'époque fixée pour recevoir des propositions cachetées pour la pavage de la rue de la Levée, en pierres carrées, est et demeure renvoyée au second lundi de juin prochain.
Signé, JOSEPH GENOIS, Recorder.
Approuvé le 10 mai 1847.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire. 22 mai

LOUIS BIOLETRA, ex-député officier naval de la douane, a l'honneur d'informer ses amis et les négociants importateurs en général qu'il a ouvert, rue de la Douane, encoignure Chartres, et en face de la Douane, un bureau de courtage et d'agence maritime et commerciale; il se chargera de toutes espèces d'affaires de douane telles que. Entrées de marchandises d'importation, entrées de drawbacks, d'emmagasinage &c., entrées et expéditions de navires, règlements de réclamations arriérées &c. L'expérience qu'il a acquise pendant près de dix années consécutives d'emploi assidu à la douane lui autorisent, il ose l'espérer, le patronage de cette grande communauté commerciale, et il s'engage à justifier la confiance des personnes qui l'emploieront. 7 mai—1m

AVIS aux acheteurs de marchandises sèches, toiles cirées, tapis, nattes, transparents &c.

Les soussignés vu l'état avancé de la saison et l'abandonne de leur stock, vendront à partir de jour, et jusqu'au 1er Juillet 1847, tous les articles de leur commerce, à un escompte de 15 pour cent sur leurs prix réguliers.

Ils espèrent que leurs amis profiteront promptement d'une pareille occasion.
DAMERON, THOMPSON & Co.
14 mai 26, Chartres et 27, Douane.

Vins! Vins! Vins!

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge supérieur, que l'on vendra très bon marché pris à bord, l'acheteur payant les droits et les dépenses.
Ces vins sont de la marque F. Durand.
H. DE GOEK ET RIFFLARD,
21 mai 21, Magasins

CHANGE sur Paris à vue, ou à courts jours de vue, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
1mai 15; J. WILMEN, 28 Passage de la Bourse.

Dr. A. JOUBERT

MEDECIN de la faculté de Montpellier, ex-chirurgien-major de la frégate la Gomer, ex chef du service médical des hôpitaux de St-Martin, de Marie Galante et Martinique (antilles françaises), a l'honneur d'informer le public qu'il a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans pour y exercer sa profession.

Encoignure Royale et Toulouse, entrée rue Toulouse, No 63.

Références—MM. Aimé Roger, consul de France, P. F. Thomas docteur-médecin; L. Heise, U. S. N. chirurgien en chef de l'hôpital de Pensacola.
18 mai—1S.

CONSERVES ALIMENTAIRES.

LE soussigné offre à vendre un grand assortiment de conserves de St Louis, reçu tout récemment:
Patés de becassines, dito de bécasses;
Do de sarcelles, dito de pluviers;
Do canards sauvages, dito de chevreuil;
Galantine de volaille, dito de dinde;
Patés de dinde truffée;
Soupes à la julienne;
Carbonnades aux nouilles;
Concombres au naturel; Bourbons de do;
Bœuf bouilli, veau rôti; Asperges au naturel;
Veau à la gelée, veau rôti; Lait au naturel;
Maurilles au naturel;
Fricandeaux aux nouilles;
Bœuf en daube, pieds de cochons farcis, &c.
FERBOS,
17 mai Encoignure Royale et Dumaine.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Robert Parker, California et Jacob Perkins, de Bordeaux;
56 barriques vin Montferrand, 31 do Médoc,
16 do St-Julien, 10 do Margaux,
54 demi-bar. vin blanc Hennois-Barsac,
26 demi-barriques Sauterne,
142 caisses vin St-Julien, 10 do Médoc,
100 do vin blanc Sauterne, 100 do Haut Sauterne,
30 demi-barriques vinaigre blanc,
10 caisses de 10 cartons prunes sèches,
6 balles de 30 [illegible] chaque, bouchons pointus.
Ten MAIGNAN,
2avril 47, rue St Louis

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c

EN débarquement du navire Charles Cassell, et en magasin:
3000 gallons excellente huile de baleine, blanche et pour l'hiver,
2000 gallons huile de baleine, blanche et raffinée,
40 barils excellente huile de graisse,
50 barils do do de lin, de Cincinnati,
100 barils huile brute, pour tanneurs,
50 barils esprit de térébenthine,
400 caisses blanc de baleine, New-Bedford,
200 do idem de Kendall,
100 do chandelles star, 100 de suif do,
100 do savon No 1 et de famille, marques diverses,
300 caisses raisins frais, 400 demi do idem,
200 boîtes de [illegible] poudre à canon, 100 [illegible] paquets peints, 200 caisses morue, 50 quarts harengs maquereaux et [illegible].
WHITTEMORE & CUTTER,
22 avril 48, Nlle Levée

VIN de Champagne—100 paniers vin de de Bourgogne, en caisses, en débarquement du navire Vesta du Havre, à vendre par COURVOISIER,
1er mai Encoignure Royale et Orléans

AYANT pris une [illegible] pour mon associé, je cesserai mes affaires à la commission, sous la raison de Th. Bailly Blanchard & Co.
[illegible] TH. BAILLY BLANCHARD

Chapeaux paille de riz.

REÇU en consignation une caisse chapeaux paille de riz nos assortis, à vendre au prix de modéré, par B. PIFFET,
12mai 28, rue de Chartres

CHAPEAUX CIRES—10 caisses, à vendre par FROST & CO,
21 mai 10 Magasins.

PANTOUFLES—4 caisses pantoufles pour hommes, à vendre par FROST & CO,
21 mai 10 Magasins.

CAFE—50 sacs [illegible] en débarquement du Salvador, venant de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO,
21mai 32, Vieille-Levée.

SUCRE—84 caisses de la Havane, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
J. M. CABALLERO,
21mai 32, Vieille-Levée.

TABAC DE CUBA—100 balles pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN,
21 mai 48, Gravier

TABAC—320 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
L. CANTIN, 48, Gravier

INDIGO—2 surons Guatemala, à vendre par
21 mai L. CANTIN, 48, Gravier

SPARADRAP très fine en paquets de 3, 10 et 20 yardes à vendre en gros par H. BONNABEL,
21 mai Droguiste, 37, rue Tchoupitoulas

VERMIFUGE créole tel qu'il a été préparé à la Nlle Orléans depuis tantôt vingt ans. Son emploi est facile et son succès certain, à vendre par
H. BONNABEL,
21 mai Pharmacien, 37, rue Tchoupitoulas.

FEBRIFUGE INFAILLIBLE.—Cette préparation est employée avec le plus grand succès depuis plus de vingt ans, tant à la Nouvelle-Orléans qu'ailleurs, et elle n'a jamais manqué son effet quand la direction qui l'accompagne a été strictement suivie. A vendre par
H. BONNABEL, Pharmacien,
21mai 37, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE, en débarquement du Brick Pioneer venant de Bordeaux,
30 Caisses Cerises à l'eau-de-vie;
18 Barils Vinaigre de vin blanc, par
18m NUMA LACOSTE, 103, Rue Royale.

DAMES-JEANNES françaises
500 Dames-Jeannes de 5 gallons, en débarquement du navire South Carolina, à vendre par
18m NUMA LACOSTE, 103, Rue Royale.

FARINE de maïs—300 barils, de H. Billings, en tramaine, en débarquement du vapeur Queen of the West; à vendre par
JOHN G. WOODRUFF & Co,
18 mai 26, Camp.

Papiers convenables pour les marchés Mexicains.

30 balles papier Florette,
10 caisses papier à lettre,
[illegible] à vendre au entrepôt par
BERTRAND & SISOS,
29av Encoignure Royale & Bienville.

VANILLE—5 caisses vanille, en débarquement de la goëlette Oregon, de Tampico, et à vendre par BERTRAND & SISOS,
5mai Encoignure Royale et Bienville.

VIN rouge en barriques, en débarquement de la barque [illegible] [illegible] de Bordeaux.
Huile d'olive de la marque Pomsel fils, en bouteilles de 24 onces.
Prunes sèches en caisses de 12 pounds.
Vin rouge en barriques, de différentes qualités.
Vin blanc en barils de do do
Vin rouge en caisses de 12 bouteilles et de 24 1/2 bouteilles.
Vin blanc en caisses de 24 demi bouteilles.
Anisette superfine de Marie Brizar et Roger.
Curaçao en grands cruchons, à vendre par
B. TALAMON, 182, rue Royale.

CHEMISES COULEUR—Une caisse 70 douzaines chemises françaises, dessins nouveaux, bon teint et à vendre par le soussigné.
LOISON & SILVESTRE,
3 mai 67 rue de Chartres.

FROMAGE—300 caisses en débarquement du vapeur Ben Franklin, à vendre par
W. H. [illegible]
27 mai [illegible] Poydras

SANGSUES—3 chasses venant de la Havane, à vendre par W. H. [illegible]
27 mai [illegible] Poydras

AU débarquement de la barque Algoma, Bordeaux.
5 demi pipes cognac Hennessy, 1838.
20 quarts do do
[illegible] vin blanc [illegible]
[illegible] J & J [illegible]

[illegible] BOUTTE, HOULIER & [illegible]

[illegible]